

**compte-rendu du comité directeur
du 20 novembre 2018
à la Maison du Handball (Créteil)**



Membres présents :

M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle, Isabelle Penafiel,
MM. Jean-Michel Germain, Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, Georges Merlot, Pascal Millet, Christian Pastor, Georges Potard, Philippe Pudelko, Claude Selaquet,

Membres excusés :

M^{me} Dominique Palluau – MM. Frédéric Badin, Éric Barbareau, Robert Dujardin

Invité présent : M. Daniel Deherme

Début de la réunion à 19h00.

PRÉSENTATION DE PROJETS

Présentation du projet de vœu relatif à la CMCD suite à la réforme de l'arbitrage

En résumé pour le socle de base :

- 2 JAJ ayant effectué au moins 5 arbitrages au 31/5 sur désignation d'une structure,
- un animateur et un accompagnateur d'école d'arbitrage (les deux fonctions peuvent être cumulées mais une seule est prise en compte dans le cadre de la CMCD),
- les JAJ de 17-18 ans ne sont pas pris en compte,
- les licences blanches ne sont pas prises en compte,
- 1 JAJ ne peut compter que pour un seul club.

☞ P. Pudelko attire l'attention sur le fait que certains comités qui n'ont pas de pole jeunes arbitres ne font pas de désignation.

☞ Hormis la remarque précitée et en l'absence d'autre, le CD autorise la validation du vœu lors de la visio du 21/11 à laquelle participeront G. Potard et P. Pudelko.

Présentation d'un power point qui a pour but d'ouvrir les débats, qui peut servir de fil conducteur et qui permettrait de :

> Se fixer des objectifs :

- Parler le même langage, la même chose sur la territorialité
 - Partager, avoir des objectifs communs, avoir des idées et les partager
 - Comment pratiquer la territorialité
- Bâtir un programme
 - Quel contenu dans la territorialité
 - Quel type d'organisation pour la ligue IDF
 - Travaux pratiques, les RH, les mises à disposition, la mise en place du calendrier de l'arbitrage
 - Autre question comment aborde t on la perte éventuelle de 200 K€ avec la disparition du CNDS et la création de l'agence *Deux domaines du sport* qui selon l'option retenue aurait 140M€ à verser à l'ensemble des fédérations ou bien 30 M€ à verser à chaque fédération
- Le pacte territorial 180K€ abordé au mois de mars maintenant comment effectue t on le partage ?
- Le calendrier de la réforme de l'arbitrage

> Deux domaines

- Application du règlement fédéral
 - Toutes les commissions doivent être territoriales
 - Arbitrage, CRL sur certains départements
- Objectifs et actions à produire sur
 - PPF
 - Service aux clubs
 - Etc.
- Projets éligibles avec des ressources et moyens d'action comme les mises à disposition

- > De manière formelle :
 - L'ex-ligue IFE avait une convention territoriale
 - L'ex-ligue PIFO également
 - Mixer pour en faire un document commun : le pacte d'action territorial
 - > Le plan d'action territorial
 - Qui pilote
 - Définir un calendrier
 - Quelle gouvernance : partage, tous ensemble pas de primus inter pares (pas de patron)
 - Comité de pilotage, regroupant les 9 présidents, initie, décide des actions à mener, observe, évalue et relance si besoin. Il rend compte aux 9 CA et au groupe territorial opérationnel. Il se réunirait une fois par trimestre
 - Groupe territorial opérationnel 2 options :
 - ♦ Composé des présidents des commissions territoriales + les CTS + les CTF + les élus en charge ils évaluent, managent, rendent compte et font un CR aux 9 CA ainsi qu'au comité pilotage ce groupe serait animé par le CTS coordinateur de l'ETR.
 - ♦ Seconde option monter des groupes par thème plus qu'un groupe global dans un souci d'efficacité.
 - > Réflexion sur la préparation des budgets 2019 :
 - Suppression du CNDS
 - Par quoi sera-t-il remplacé ? Juste pour nouvelle gouvernance CNDS ligne zéro comment remplacer budget 2019 décisions impo à prendre augmentation
 - Les comités augmenteront ils leur part dans les licences ?
 - La ligue comme annoncé depuis 2017 augmentera sa part
 - Risque d'addition d'où nécessité d'une concertation.
 - > Débat sur la première partie : la territorialité
 - Comment on s'organise
 - Aborder les ressources humaines 24.26
- 👉 P. Pudelko : *Territorialité est le maître mot comme précisé dans la remarque de D. Deherme.*
L'arbitrage est une des priorités. F. Garcia ayant fait remarqué que la CTA n'était toujours pas en place et que ce pouvait être gênant au niveau du pacte de développement. Serait-ce une menace voilée ?
Il faut effectivement comme le président l'indiquait se pencher sur les objectifs, les principes de gouvernance ; chaque ligue avait les siens maintenant harmonisons.
- 👉 G. Potard : Langage commun et partage doivent être les lignes directrices pour rentrer dans le cœur c'est-à-dire l'organisation.
- 👉 G. Merlot : *la présentation faite par le président est très pertinente, sans revenir sur le rôle du comité de pilotage qui propose, valide on peut s'interroger sur l'utilité du CA pour éviter de multiplier les réunions.*
- 👉 G. Potard : *Sur l'ex-ligue PIFO les propositions du comité de pilotage passaient obligatoirement par la validation du CA, ce qu'il nous faudra définir dans la convention territoriale qui fixera le fonctionnement majoritaire, consensuel ou obligatoire. Sans occulter que tous les comités comme la ligue sont des associations loi 1901 dotées d'un CA qui peuvent ne pas être d'accord, mais là ce sera le travail des présidents de faire partager à leur CA les décisions du comité de pilotage. Il est rare qu'une proposition d'un bureau directeur soit rejetée par son CA.*
- 👉 N. Lassalle souhaiterait ajouter mutualiser à organiser, manager, évaluer car dans les comités comme à la ligue il y des experts et qu'il faut mutualiser les compétences.
- 👉 G. Potard : *Mobiliser les meilleures compétences sur les chantiers c'est le moyen de partager et de renforcer l'aspect territorial, mais aussi se permettre d'offrir à nos salariés des développements de carrière intéressants. Ce qui pourrait amener à offrir à tel ou tel un poste important au niveau du territoire en accord bien entendu d'abord avec l'intéressé et avec le comité à qui on enlève une ressource. Ainsi des métiers peuvent en sortir renforcés.*
C'est un travail de longue haleine il faut rester pragmatique et être conscient que ce ne sera totalement réglé en juin 2019 mais si au milieu de la prochaine mandature on a une structure territoriale forte nous pourrions dire que nous avons réussi.
- 👉 P. Millet : *Pour le groupe opérationnel territorial, vers quelle option se dirige-t-on ? la 1 ou la 2 ?*
- 👉 D. Deherme : *Les deux formules doivent être utilisées l'une générale pour créer les synergies, partager se connaître mais improductive ensuite il faut passer par des groupes opérationnels par thème.*

TERRITORIALITÉ VUE SOUS L'ANGLE ARBITRAGE (JP MENNESSON)

- > AG des Nancy et Brest ont transformées les ex-CRA en CTA pour plus de territorialité mais aussi pour que tous les territoires aillent dans la même direction et parlent la même langue.
- > Point sur l'avancée des territoires lors de la dernière plénière de l'arbitrage : certains sont plus avancés que nous. Si

nous sommes un peu à la traîne, il serait bon que l'on voit les premiers effets du changement fin juin.

- > Il faut se mettre ensemble au niveau des CDA pour les formations car certains sont en déficit au niveau des T3. Le CD 93 n'assure plus par exemple de formation T3. Il faudra que l'on trouve une solution ensemble.
- > Problème des désignations, certains territoires ont pris tout en charge, c'est très lourd. Il faut que l'on débâte pour résoudre ce problème.
- > Mise en place d'une commission de pilotage pour déjà faire un état des lieux de chaque CDA, voir les + et les - de chaque CDA, pour ensuite réformer sur l'ensemble du territoire.
- ☞ P. Millet : *Il va falloir faire un état des lieux des compétences de chaque territoire surtout déjà si le 93 ne fait plus de formation.*
- ☞ G. Merlot : *Le 93 ne fait plus de formation parce que le CNDS a supprimé la subvention formation de 28K€. Maintenant nous sommes au service des clubs et à leur demande et sur décision du bureau directeur nous allons reprendre les formations. 54.39*
- ☞ G. Potard : *Ce que dit le président du 93 est très intéressant, nous sommes dans le même bateau si 93 a des problèmes de subvention pour sa formation peut-être faudra-t-il l'aider en prélevant sur le pacte.*

Demande est faite à JP Mennesson quels sont les objectifs de la CTA jusqu'au 30 juin 2019 ?

- ☞ JP Mennesson : *Tout d'abord l'audit de toutes les CDA du territoire. À la suite de quoi, il faudra commencer par la formation, c'est-à-dire mettre en place une formation uniforme sur tout le territoire. Ensuite peut être passer aux désignations*
- ☞ M. Laurent : *Voir l'arbitrage dans sa globalité en commençant par les jeunes. Si les jeunes sont bien formés, les chances d'avoir des arbitres mieux formés est incontestable. Donc l'audit se fait sur les CDA mais doit se faire sur les CDJA.*
- ☞ JP Mennesson : *La formation pour les jeunes est plus avancée avec les mises en places des formations d'animateurs et accompagnateurs d'école d'arbitrage.*
- ☞ P. Pudelko : *Le 1^{er} levier de la territorialité, c'est la formation. Commencer par regarder les programmes de formation des T3 dans les départements puis voir s'il n'est pas possible de créer un regroupement avec un pôle d'un côté et un pôle de l'autre pour arriver à fédérer un pôle CTA.*
- ☞ G. Potard : *À la lumière des échanges relève que le comité de pilotage mandate JP Mennesson de faire un audit sur l'ensemble des structures arbitrales, tant de la ligue que des comités d'IDF, avec mission de livrer, aidé par le groupe territorial opérationnel, les conclusions et des propositions pour fin février.*
- ☞ M. Laurent : *Il faut y associer les CTF, l'arbitrage ayant un peu tendance à être « un état dans l'état »*
- ☞ G. Potard. *Les CTF comme les CTS font partie intégrante des groupes territoriaux opérationnels.*
- ☞ JM Germain rappelle qu'il faut appliquer le règlement fédéral qui veut que les commissions régionale et départementales se transforment en commission territoriale.
Prévoit-on dans notre réflexion de ne plus continuer en CR ou CD mais seulement en CT ? en dehors de cette réflexion le reste n'est que du « bavardage »
- ☞ G. Potard remercie pour le bavardage mais marque son accord sur les perspectives fédérales qui devront à un moment où à un autre appliquer. *Maintenant il faut savoir comment on y va. Il faut prendre son avenir en mains en fixant notre calendrier. Quels sont les avis de la présidente et des présidents de comités présents ?*
- ☞ G. Merlot : *Il n'y a pas d'ambiguïté sur le règlement fédéral maintenant ne peut-on faire comme pour la discipline des sous commissions qui serait un point d'étape transitoire, sinon on va à la perte des bénévoles. Un conventionnement pourrait être mis en place.*
- ☞ M. Laurent : *Pense-t-on à l'identité des comités et il faut se demander qui subventionnera, on va à une perte importante des subventions départementales.*
- ☞ P. Pudelko : *Si l'identité des départements n'est pas politiquement remise en cause, faut être conscient que ce ne sera une seule personne au niveau du territoire qui fera toutes les désignations. Donc pour apaiser la CCA et Garcia, créer la CTA oui mais laisser des sous commissions par département semble être la meilleure des solutions sinon on va à la perte des bénévoles.*
- ☞ I. Penafiel : *à contre-courant vraisemblablement dû au fait que c'est un comité où ils sont peu nombreux, en souffrance, en l'absence de conseil départemental donc de financement est favorable à la mutualisation de toutes les commissions le A à Z et le plus tôt possible.*
- ☞ P. Millet : *Tout à fait d'accord avec les collègues il faut puisque c'est inéluctable, y aller mais par paliers mais avant de passer une étape faire une évaluation des avancées. Il serait bon à ce sujet d'avoir un retour de la discipline.*
- ☞ R. Lafond : *En parfait accord avec les autres présidents de comité il faut passer par des paliers intermédiaires, sinon nous aurons au niveau du département à la perte des bénévoles d'une part et des subventions d'autre part. Il faut bien penser l'organisation mais comme c'est une obligation votée on ne reviendra pas dessus seulement il est possible qu'il faille professionnaliser.*

- 👤 G. Potard : *Suite à certaines critiques fait remarquer que l'on doit s'écouter sans porter de jugement hâtif sur ce qui vient d'être dit et qu'une proposition n'est pas systématiquement mauvaise si elle diffère de celle que l'on prétend défendre.*
- 👤 M. Laurent : *À la réunion inter-territoire il a bien été dit qu'en Bretagne (où tout est regroupé), ils connaissent une perte énorme de bénévoles. C'est un constat.*
- 👤 G. Merlot : *En accord avec ce qui disait Robert, le conseil départemental de Seine-S'-Denis finance fortement le comité 93, mais les élus ne veulent pas financer autre chose que le département. Alors attention au financement.*
- 👤 M. Ansquer : *Suite aux échanges pense que si nous devons avancer par paliers le premier pourrait être tout le monde semblant d'accord celui de la formation.*
- 👤 D. Deherme : *S'interroge sur la compatibilité de l'imposition de la CCA de fonctionner en CTA dès lors que l'arbitrage est la conséquence de l'organisation des compétitions qui elles par ailleurs sont toujours organisées par les comités et la ligue.*
- 👤 G. Potard : *Il ressort de tous ces échanges que la majorité si elle ne remet pas en cause les textes fédéraux ne souhaite avancer que par paliers qui sauvegardent les environnements départementaux et les financements. Déjà des formations au niveau du territoire fonctionnent comme les accompagnateurs et formateurs d'arbitres donc continuons dans cette voie.*
- 👤 D. Deherme : *Je ne remet rien en cause mais je précise qu'en ETR, je dois composer avec le financement des comités alors la question reste: ou bien on fonctionne en territoire et à ce moment l'ensemble des compétitions doivent être territoriales, ou bien on continue en compétitions départementales et régionales et à ce moment l'arbitrage comme la discipline doivent fonctionner avec des sous commissions.*
- 👤 C. Selaquet dresse un bilan après 1 an de fonctionnement de la discipline en commission territoriale avec des sous-commissions départementales.
 - Quelques difficultés au démarrage à rendre des comptes chacun défendant son pré-carré.
 - Gros obstacle entre Est et Ouest pour les réunions chacun refusant de se déplacer chez l'autre, l'installation à la MDH devrait solutionner ce problème.
 - Il a fallu réclamer 4 fois les listes des personnes autorisées à siéger
- > G. Potard récapitule la commande passée au président de la commission territoriale d'arbitrage à savoir :
 - mener à bien l'audit général des CDA et de la CRA
 - commencer à organiser la commission en CTA
- 👤 JP. Mennesson : *J'attendais beaucoup de la réunion avec F. Garcia (directeur de l'arbitrage) pour évoquer les moyens pouvant être mis en œuvre pour parvenir à une CTA mais je reste un peu sur ma faim, F. Garcia semblant un peu sceptique sur une organisation en sous commissions. Par contre, il est, dans l'état actuel des choses et avec l'équipe en ligue, tout à fait impossible de prendre en charge la totalité des désignations sur l'ensemble du territoire et seul le fonctionnement en sous commissions est pertinent.*

RESSOURCES HUMAINES

- > Le président rappelle qu'il y a besoin de mobiliser les compétences qu'elles soient des départements mais aussi de la ligue alors se pose la question est-il utile de facturer chaque intervention pour peut-être arriver au final à une quasi balance entre la ligue et les territoires ?
- > La parole est à M. Ansquer et/ou D. Deherme
 - 👤 M. Ansquer explique qu'il y a des mises à disposition et des contrats individuels en très forte augmentation eu égard aux besoins de formation. Que les règlements se font soit sur la base de calculs individuels soit sur une base forfaitaire moyenne. Différents types d'intervenants :
 - indépendants ou des comités
 - les mis à disposition
 - 👤 G. Merlot : *Une facturation forfaitaire peut très bien convenir sans faire quelque chose de compliquer, peut-être construire une grille forfaitaire en regard des différents salaires et si la facturation est en faveur de la ligue la ligue peut très bien facturer ses interventions.*
 - 👤 M. Laurent : *D'accord avec G. Merlot*
 - 👤 P. Millet : *Pas trop concerné pour l'instant mais d'accord sur un processus simple*
 - 👤 R. Lafond : *D'accord sur ce principe surtout que dans l'organisation de notre comité, nous mettons les salariés à disposition, nous les rémunérons normalement et le versement de la ligue est un remboursement du comité pour ce que nous considérons comme une prestation de service.*
 - 👤 JP. Mennesson attire l'attention sur l'aspect fiscal de la prestation des services mieux vaut parler de mise à disposition qui entraîne un reversement de salaire.
 - 👤 P. Pudelko : *Pas impacté au niveau de la ligue. Ses mise à disposition se font au niveau fédéral mais d'accord avec tous les collègues, faisons simple.*

- ☞ G. Potard fait remarquer qu'au-delà des aspects financiers, il y a le problème quantitatif des formations de leurs calendriers et de la mise à disposition des personnels qu'ils soient de ligue ou de comités.
- ☞ D. Deherme. Précise qu'il y aura une grosse montée en puissance ainsi :
 - on passe de 12 sites à 50
 - 2 parcours lourds style DEJEPS de 18 mois
 - 11 certificats fédéraux proposés aux clubs
 Donc un cout en ressources humaines même si au départ les comités (sauf Paris) ne seront pas trop sollicités, mais ensuite 3 sites intra-départementaux se créeront avec des besoins en pilotes, en formateur, et en équipe pédagogique pour l'écriture.
- > G. Potard, à l'aides de tableaux rappelle les contours du pacte, ses utilisations et ce qui avait été convenu lors de la réunion de mars sur le sujet.

Les objectifs du pacte ont été dans leur ensemble atteint que ce soit en termes de :

 - PPF 50 % de nos jeunes sont passés par les équipes de France
 - Service aux clubs
 - Formation la nouvelle architecture est en place avec enregistrement prochain à la DIRECCTE ce qui permettra ensuite à la FFHandball de délivrer des diplômes donnant accès à rémunération.
- ☞ *Attirer l'attention des clubs qui feraient un bulletin de salaire pour entrainement à des personnes non diplômés, c'est illégal.*
- ☞ M. Laurent fait remarquer que chaque employeur verse la taxe d'apprentissage qui va à la formation et si la ligue devient organisme de formation une partie de cette taxe pourra être conservée d'où une partie du financement.
- > G. Potard toujours à l'aide de tableaux rappelle les grandes lignes du pacte et les modes de répartition qui peuvent être retenus en gardant à l'esprit qu'une grosse partie a été supportée par la ligue.

Après quoi il propose que pour le pacte 2018 on en reste à une répartition équitable de 3 à 4 000,00 € par comités et pour 2019 avoir une approche plus territoriale sur des projets partagés.
- > G. Potard revient sur la date du prochain CA qui avait été avancé en bureau directeur au 8/12 par manque de salle le 15/12. Cette réunion se télescoperait avec le colloque sur l'euro 2018 donc le président décide de revenir à la date originale du 15/12.
- > Le prochain CA de la ligue aura lieu dans les locaux du comité départemental du Val de Marne.

DIVERS

- > Réception d'une subvention du conseil régional pour les ultramarins
- > Vol commis au sein du pôle de Fontainebleau alors que seules handballeuses peuvent pénétrer. A. Taillefer tente d'élucider.
- > 24/11 journée portes ouvertes à la MDH avec la coopération du comité du Val de Marne avec la mise en place de 4 ateliers animés par des bénévoles du 94. N. Hachette sera sur place (présent de 11h00 à 17h00) pour palier au cas où.
- > Compétition interligue de Beach hand, le président est en contact avec P Baude pour que le territoire soit chargé de l'organisation à la « plage bleue » à Valenton.
- ☞ G. Merlot où en sommes-nous quant à la dotation des places VIP pour l'euro 2018 ?
 - ☞ G. Potard précise qu'environ 80 places seront achetées la moitié pour le territoire l'autre moitié pour les comités sauf pour le comité 92 qui n'a pas souhaité acheter des places pour le tournoi. Il faudra faire remonter les noms car ces invitations sont nominatives.
- > N. Lassalle rappelle les dates des manifestations mises en place autour de l'euro.
- > P. Pudelko informe mettre en place le 1/12 au centre Leclerc de Bonneuil une grande manifestation autour de l'euro avec animations, quizz, remise de maillots ou remise de places pour la finale pour les gros lots.
- > R. Lafond présente pour validation la liste de tous les membres de la commission territoriale de discipline transmise par C. Selaquet.

Liste de la Commission Territoriale de Discipline (CTD)

- Président : Claude Selaquet
- Vices président(e)s : Christophe Audureau, Jean-Pierre Chataigner, Pascal Coclet, Frédéric Massare, Thérèse Piès, Maryse Pivonet, Clément Raingard, Philippe Vallet
- Membres : Mickaël Abreu, Josiane Barbeau, André Ales, Benoît Barbezat, Michel Barthès, Nicolas Berthaux, Dominique Beaumont, Damien Blanchet, Nicolas Boursier, Stéphane Boullerot, Didier Brun, Olivier Buy, Jean Claude Celaye, Michel Claudin, Patrick Cohen-Skalli, Alain Costes, Loïc De Labarte, Marie-France Delaye, Sylvie Delhomme, Élodie Denigès, Aurélie Dennequin, Karine Dominguez, Christian Durand, Odette Estèves, Florence Faucon, Ma-

rie-Françoise Garcia, Clara Gombauld, Christophe Goron, Pascal Guille, Philippe Hébert, Tahar Houamed, Jean-Pierre Iriarte, Michel Jourdain, Dominique Juillard, Laurent Imbert, Céline Lafois, Jean Laterrot, Cyril Legay, Flore Lemaitre, Christophe Lemouzy, Patricia Leroux, Laurent Letrionnaire, Maryse Lysée, Alain Monseau, Didier Mazera, Jean-Claude Ordronneau, Djamel Ouahbrache, Sliman Mameri, Christian Padoy, Laëtitia Papineau, Manuel Pereira, Isabelle Pertuiset, Marie-Claude Philippe, Claude Poirot, Gaëlle Puygmart, Jean Piès, Jocelyn Richol, Richard Rose, Maurice Rousseau, Xavier Sarini, Édouard Solinski, Ange Torre, Michel Vaillant, Philippe Vallet, Jean-Claude Vincent, Tomas Vonlanthen.

• Instructeurs : Damien Blanchet, Olivier Buy, Jean-Pierre Chataigner, Michel Claudin, Patrick Couillet, Christian Durand, Pascal Guille, Jean-Pierre Iriarte, Max Journo, Dominique Juillard, Alain Monseau, Christian Padoy, Manuel Pereira, Jean Piès, Christian Plas, Pierre Porcher, Philippe Vallet.

• Consultant : Vilna Christophe.

• Procureurs :

– CDHB77 : Pascal Millet (président du comité)

– CDHB78 : Frédéric Badin (président du comité), Blanchet Damien, Stéphane Gathercole, Pierre-Olivier Levat

– CDHB91 : Robert Lafond (président du comité)

– CDHB92 : Éric Barbareau (président du comité)

– CDHB93 : Jean-Claude Agosti,

– CDHB94 : Philippe Pudelko (président du comité), Martine Cormerais

– CDHB95 : Dominique Jarrigeon, Michel Laurent (président du comité)

– CTD : Robert Dujardin, Jean-Claude Agosti

• Président de comité

– CDHB75 Isabelle Penafiel

– CDHB93 : Georges Merlot

– CDHB94 : Philippe Pudelko

➡ Cette liste est validée par le comité directeur territorial.

> Pour la saison 2017-2018 la Commission territoriale de discipline a traité 404 dossiers.

La commission souhaiterait savoir quand est-ce que le logiciel fédéral de la discipline (tant annoncé) sera disponible.

> M. Ansquer rappelle que le 10/12 aura lieu le deuxième tour des élections des délégués du personnel.

> N. Lassalle rappelle aux comités que s'ils revendent les places ils ne doivent pas les revendre plus cher qu'ils les ont achetées.

La séance est close à 22h10.



Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général